

**Zeitschrift:** Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse  
**Band:** 55/1964 (1964)

**Artikel:** Fribourg  
**Autor:** Esseiva, Paul  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-115190>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 30.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Chroniques scolaires

### FRIBOURG

Les problèmes de l'école primaire ressemblent aux grandes plaines des conteurs russes: on peut les suivre sans jamais en apercevoir la fin, et il faut un œil exercé pour distinguer les changements qui les affectent. Le chroniqueur chargé de relever les événements de l'année a toujours du mal à y trouver les points d'aspérité qui lui fourniraient matière à intéresser les lecteurs des *Etudes pédagogiques*. Il a déjà parlé, ces années passées, des études faites par différentes commissions au sujet des programmes et de leur coordination avec le degré secondaire. Le travail de ces commissions continue, avec toute la circonspection désirable, ce travail qui n'a jamais de fin, puisque lorsqu'on a fini de réformer, la nécessité de la réforme suivante pointe déjà à l'horizon. Comme résultat tangible, on notera l'édition du programme de grammaire et d'orthographe, et l'annonce de la parution prochaine de celui de calcul.

A propos de calcul, il est intéressant de signaler qu'après avoir mis au point le programme et les manuels destinés aux trois premières classes, le Valais et Fribourg se sont adressés au canton de Vaud, en vue d'adopter pour la suite le volume de Mamin *L'arithmétique au degré moyen*. La réponse ayant été aimablement favorable, il y aura bientôt, en Suisse romande, un manuel officiel commun à trois cantons. On déposera cette heureuse nouvelle en offrande sur l'autel de l'école romande.

La chronique de l'an dernier mentionnait l'organisation de cours extraordinaires en vue de la formation de maîtres et maîtresses n'ayant pas eu l'occasion de fréquenter une école normale. Cette expérience se poursuit avec succès, puisque 42 candidats sont actuellement en train de se former par cette voie. La plupart ont pu être engagés comme stagiaires dans des postes où un inspecteur ad hoc les suit et les conseille; ils sont réunis toutes les trois semaines pour des cours en commun; enfin ils passent, en trois étapes, le brevet primaire, brevet que les étudiants réguliers des écoles normales passent en deux. 33 candidats, après avoir réussi le premier tiers, se présentent cet automne au deuxième. Ils seront, en cas de succès, maître ou maîtresse régulier l'an prochain. On peut, de cette manière, espérer améliorer le recrutement du corps enseignant qui continue à poser des problèmes difficiles à ceux qui en sont les responsables.

\* \* \*

On a beaucoup discuté des écoles régionales au cours de l'année écoulée. Pour ceux qui ne les connaissent pas, disons, en bref, qu'il s'agit d'écoles

recevant à 14 ans les meilleurs élèves primaires de communes rurales, en vue de leur donner un enseignement orienté principalement vers l'agriculture. Au moment où elles ont été créées, l'intention était d'éviter la désertion des campagnes en donnant aux fils de paysans une instruction qui les préparerait à reprendre le domaine de leurs parents. A cette époque (soit immédiatement après la guerre de 1914-1918) on craignait, en effet, que les écoles secondaires ordinaires ne donnent aux jeunes gens l'envie de quitter leur village. Dire que les écoles régionales ont partout rempli le rôle que leur assignaient ceux qui les ont mises sur pied, serait exagéré. Il en est, en fait, qui n'ont aucun caractère déterminé et qui ne sont rien d'autre que des classes primaires réservées aux meilleurs élèves des écoles primaires ordinaires. Comme ces écoles sont entièrement à la charge de l'Etat, alors que l'école primaire, elle, est en principe à celle des communes, de méchantes langues ajoutent que l'enthousiasme de ces dernières pour les écoles régionales est surtout d'ordre pécuniaire.

Quoi qu'il en soit, il apparaissait, depuis quelques années, nécessaire de revoir le problème de ces écoles, la solution envisagée étant soit de les fermer, si elles ne rendent pas les services qu'on espérait d'elles, soit de les réformer, s'il semblait qu'on puisse en attendre des résultats intéressants.

Une commission ad hoc a étudié ce problème, puis la Commission cantonale des études, qui ont toutes deux proposé au directeur de l'Instruction publique de maintenir les écoles régionales, mais en les transformant en section agricole des écoles secondaires. On sait, en effet, que le règlement général des écoles secondaires prévoit pour celles-ci quatre variantes: la section littéraire, la section commerciale, la section technique et la section agricole. Il était donc à la fois logique et tentant de faire d'une pierre deux coups en réglant soit le statut des écoles régionales, soit celui des écoles secondaires à section agricole, les deux institutions n'en faisant plus qu'une.

Il y a néanmoins un certain nombre d'obstacles à franchir, dont notamment la durée de l'année scolaire qui, jusqu'ici, n'est que de six mois dans les écoles régionales, pour permettre aux élèves de participer aux travaux des champs dans la ferme paternelle. Il y a également la question du niveau du programme qui est à reviser de même que celle de la formation des maîtres enseignant dans ces écoles. On peut espérer néanmoins que l'affaire fera son chemin et que le canton aura bientôt, comme Bulle l'a déjà réalisé en bonne partie, et comme Romont est en train de le faire, des écoles secondaires réservées aux enfants qui se destinent à reprendre plus tard le domaine de leurs parents.

\* \* \*

Le canton disposait jusqu'ici de huit inspecteurs scolaires, d'un inspecteur de l'éducation physique, de trois inspectrices pour les classes d'ouvrage et les écoles ménagères et de deux inspecteurs pour les écoles secondaires. Comparé à certains cantons voisins, cela peut paraître beaucoup. En fait, ces inspecteurs sont très chargés, car ils ont dans leurs obligations annuelles, outre la visite répétée de toutes les classes de leur arrondissement, celle de présider les examens de fin d'année, sans compter les multiples tâches administratives qui accompagnent inmanquablement leurs délicates fonctions. Depuis quelque temps, ces quatorze inspecteurs sont seize, car une

quatrième inspectrice a été nommée par le Conseil d'Etat pour alléger un peu la tâche des trois autres qui devaient se partager un nombre toujours croissant de classes. Le Conseil d'Etat a choisi, comme nouvelle inspectrice, M<sup>me</sup> Joséphine Maillard, ancienne maîtresse ménagère. Il a regroupé les arrondissements de manière à partager en quatre parties ce qui l'était jusqu'ici en trois. Afin de contrôler l'enseignement spécialisé et de stimuler ce secteur important, le Conseil d'Etat a, d'autre part, nommé un inspecteur des classes spéciales en la personne de M. Max Heller, chargé de cours à l'Institut de pédagogie curative de l'Université.

\* \* \*

L'Ecole normale des instituteurs, dont cette chronique n'a pas parlé depuis deux ans, a renouvelé ses cadres. M. l'abbé Gachet, directeur, ayant manifesté le désir de retourner à la vie pastorale, il a été remplacé par M. le chanoine Léon Barbey, professeur de pédagogie aux Facultés catholiques de Lyon, nom déjà familier aux lecteurs des *Etudes pédagogiques*. Afin de l'aider dans sa tâche le Conseil d'Etat a nommé, à sa demande, un aumônier, M. l'abbé Auguste Berset, et un préfet-économiste, M. Canisius Zurkinden, déjà professeur dans la maison. Ainsi se trouve de nouveau reconstituée la formule de triumvirat qui était celle de l'Ecole normale lorsque celle-ci se trouvait à Hauterive.

Vingt-sept professeurs ont eu durant l'année à s'occuper de 78 élèves. Relevant ce fait dans son rapport annuel, le nouveau directeur ajoute que c'est beaucoup, surtout pour les plus jeunes, et qu'il serait probablement sage d'envisager une politique qui vise à nommer des maîtres en mesure de donner à l'école la totalité de leur enseignement.

Afin surtout de pallier la pénurie de maîtres en formant un plus grand nombre de candidats à l'Ecole normale, le Conseil d'Etat a autorisé la direction à introduire le régime de l'externat en faveur des élèves des deux dernières années d'études. Cette mesure, qui fut souvent le cheval de bataille de certains députés du Grand Conseil (qui comprenaient mal l'intérêt pédagogique et pratique de l'internat) n'a pas eu le succès que ceux-ci pensaient qu'elle aurait auprès des parents d'élèves, la plupart d'entre eux préférant le statu quo.

Grâce aux mesures prises, il sera néanmoins possible de recevoir cet automne une centaine d'étudiants, chiffre jamais atteint depuis que l'Ecole normale a été transférée à Fribourg. Cet automne sera aussi le premier à avoir une cinquième année d'études, car l'application du nouveau programme quinquennal avait dû être retardée jusqu'ici, le canton ne pouvant se passer, année après année, d'une volée de nouveaux maîtres. Il n'y a donc pas eu de sortie en juillet dernier, ce qui n'a pas simplifié la tâche de ceux qui ont à essayer de repourvoir tous les postes vacants. Le recrutement parallèle des maîtres, dont on a parlé ci-dessus, permettra toutefois de compenser cet inconvénient.

\* \* \*

Le nombre des élèves du Collège Saint-Michel continue à s'accroître régulièrement de quelque quarante par an. Cette année, cette augmentation s'est faite entièrement au bénéfice de la section classique et particulièrement du gymnase français où trois classes nouvelles ont été créées, de telle sorte que maintenant trois classes parallèles existent

dans les six années de ce gymnase. Le bâtiment construit l'an passé a heureusement permis ces nouveaux dédoublements.

Le corps enseignant a, en même temps, été renforcé par la nomination de cinq nouveaux professeurs. Leur choix n'a pas causé de difficultés apparentes aux autorités du collège qui ont eu, au moment utile, les candidats souhaitables à disposition. Tous les établissements scolaires de notre pays n'ont sans doute pas cette chance, à une époque où la demande dépasse partout l'offre.

Une commission ad hoc s'est occupée, durant l'année, de la réorganisation des programmes classiques. Il y a dix ans déjà, une seconde langue moderne (l'anglais le plus souvent), avait été introduite en section latin-grec, dès la 5<sup>e</sup> classe du gymnase. Ce n'était toutefois qu'un pas en direction de la section latin-langues modernes, que le collège ne possédait pas. Ce pas sera franchi dès l'automne et Saint-Michel offrira désormais les trois types traditionnels de baccalauréats A, B et C, la section scientifique continuant cependant à inscrire le latin à son programme.

Parmi les autres mesures prises par la commission, on signalera l'introduction des méthodes audio-visuelles pour les débutants en allemand et en anglais, la première année de ces deux langues comportant une leçon chaque jour. On espère par là arriver à familiariser rapidement les étudiants à la pratique de la conversation courante et, pour l'allemand, à surmonter la répulsion quasi historique que les Romands éprouvent à l'égard de la langue de leurs Confédérés du nord.

On signalera encore l'introduction dans les dernières classes d'une initiation au cinéma et, dans la section latin-sciences, le renforcement des branches mathématiques.

Il était intéressant de savoir comment allaient se répartir les élèves du collège au moment où une nouvelle section leur était proposée, section depuis longtemps réclamée par de nombreux parents plus sensibles aux difficultés de leurs enfants qu'aux douceurs de la culture grecque. D'après les sondages faits à la fin de cette année scolaire, il apparaît que cet automne la répartition sera approximativement égale: un tiers des élèves restant latin-grec, un tiers devenant latin-langues et le 3<sup>e</sup> tiers latin-sciences. Pour le moment au moins, l'hellénisme conserve son attrait.

\* \* \*

Le Lycée cantonal de jeunes filles, que les Fribourgeois appellent plus communément l'Académie Sainte-Croix, est tenu depuis sa fondation au début du siècle par la Congrégation des Sœurs de Menzingen. Une convention unit celle-ci avec l'État qui exerce son contrôle sur le lycée par l'intermédiaire d'une Commission des études composée de professeurs de l'Université et de parents d'élèves. Jusqu'à ces dernières années, le lycée comprenait une section française et une section allemande durant les trois premières années d'études, puis une seule section où les cours étaient donnés en partie en français, en partie en allemand. Grâce à ce système, les élèves de chacune des sections quittaient Sainte-Croix en sachant relativement bien leur seconde langue nationale. On pouvait toutefois se demander si cette solution ne sacrifiait pas quelque peu la culture de base, malgré les soins apportés à l'enseignement de la langue maternelle. L'afflux des élèves a obligé le lycée à des dédoublements.

Elle l'a amené également à supprimer ce problème: il y a désormais à Sainte-Croix deux sections entièrement séparées jusqu'aux baccalauréats. Cette mesure nécessitant la nomination de nouveaux professeurs, la Congrégation d'autre part n'étant plus en mesure d'assurer la repourvue de tous les postes, une convention nouvelle a été conclue avec l'Etat, au terme de laquelle celui-ci prend à sa charge les traitements d'un certain nombre de professeurs laïcs. Si l'Etat se trouve ainsi amené à augmenter d'une manière sensible sa subvention au Lycée cantonal, celle-ci demeure néanmoins fixée à un chiffre qui ferait sans doute l'envie de beaucoup de gouvernements cantonaux. \* \* \*

L'Université continue à se développer quantitativement d'une manière extrêmement rapide. Elle se trouve dans la position gargantuesque de qui ne sait pas s'il faut rire devant le développement ou pleurer devant les difficultés qu'il soulève. L'Université, en effet, n'a jamais été aussi florissante qu'elle ne l'est aujourd'hui, et à cause de cela, elle n'a jamais posé en même temps autant de problèmes difficiles à résoudre.

Le problème financier est, sinon le plus important, du moins le plus impérieux, et il faudrait pouvoir mener de front bien des améliorations coûteuses: augmentation du nombre des professeurs et surtout des auxiliaires scientifiques (professeurs-assistants, chefs de travaux et assistants); augmentation des crédits scientifiques; nouvelle Faculté des sciences; construction de nouveaux locaux pour les Facultés de sciences morales; construction d'un Foyer universitaire, etc. D'autres problèmes toutefois, moins spectaculaires, retiennent l'attention des autorités responsables. Ils répondent notamment aux exigences de notre société moderne les plus difficiles à harmoniser: celle du nombre et celle de la qualité, celle des besoins techniques et celle d'une culture générale.

D'autre part, l'Université de Fribourg, fondée au XIX<sup>e</sup> siècle vit encore, dans certains domaines, dans une optique intellectuelle qui est celle d'une maison où la collaboration entre professeurs et étudiants restait facile du fait du petit nombre de ces derniers. On y a aussi une conception parfois trop didactique des méthodes d'enseignement, le cours *ex cathedra* apparaissant comme la base d'un enseignement qui semble ignorer que Gutenberg a inventé l'imprimerie, il y a longtemps déjà.

Enfin, il paraît nécessaire de mieux répartir les différents niveaux universitaires, en distinguant plus nettement le niveau de base que l'on appellera, si l'on veut, propédeutique, puis le niveau des études universitaires proprement dites, conduisant aux grades classiques, enfin et surtout, le 3<sup>e</sup> cycle, celui de la recherche, de la spécialisation et de la relève scientifique.

Tous ces problèmes font actuellement l'objet d'études menées sous l'autorité du directeur de l'Instruction publique. Le chroniqueur espère avoir, l'an prochain, l'occasion d'en donner les résultats.

Parmi les mutations dans le corps professoral, on signalera la nomination de M. Pierre Haab, professeur de physiologie qui remplace M. Aloys Müller, démissionnaire; MM. Florian Fleck et Walter Wittmann ont été nommés à la section des sciences économiques de la Faculté de droit, le premier comme professeur extraordinaire, le second, comme chargé de cours, dans le but de désengorger ce secteur où l'afflux des étudiants

est particulièrement grand; le Conseil d'Etat a enfin nommé M. l'Abbé Aloys Müller comme professeur de théologie pastorale en remplacement de Mgr de Hornstein, démissionnaire. Il a également accepté la démission de M. Hubert Aepli, chancelier, dont le départ a fait quelque bruit dans le canton, car s'il quitte Fribourg c'est pour aller étudier, pour le compte du gouvernement lucernois, l'éventualité d'une université à Lucerne.

On retiendra parmi les nouveautés, l'ouverture d'un Institut d'études œcuméniques, dirigé à la Faculté de théologie par le R.P. Stirnimann, OP; la création d'un Institut de cardioangéiologie où les professeurs Aloys Müller et Ladislav Laszt poursuivront leurs études sur la circulation du sang; enfin, grâce au centre électronique dont la construction s'achève en annexe du bâtiment de Miséricorde, l'Institut d'automation bénéficiera d'un ordinateur moderne lui permettant la poursuite de ses recherches opérationnelles au profit de l'administration et de l'économie fribourgeoises.

Non sans de bonnes raisons, les étudiants de l'Université s'inquiètent des conditions de logement et de pension qu'ils trouvent ou plus exactement qu'ils ne trouvent plus à Fribourg. Tant qu'ils étaient mille, le problème ne se posait guère; maintenant que ce chiffre a à peu près triplé, s'y loger devient aussi difficile que dans les autres universités romandes. Fribourg, d'autre part, n'a pas pour le moment, de restaurants universitaires ni de restaurants à prix d'étudiants. Les autorités se sont préoccupées de ces problèmes: d'une part, un foyer universitaire va être construit aux Grands'Places; d'autre part, une « mensa » sera ouverte assez rapidement dans les jardins de l'Université où la société Usego, qui est d'accord de l'exploiter, reconstruira un pavillon de l'Exposition Nationale, en attendant une solution plus durable de ce problème urgent.

Paul ESSEIVA

## GENÈVE

### DÉPARTEMENT

M. René Jotterand ayant dû renoncer à ses fonctions de directeur de l'enseignement primaire pour assumer pleinement celles de secrétaire général du Département de l'instruction publique, le Conseil d'Etat a fait appel, dès le 1.1.1964, pour lui succéder à la tête de l'enseignement primaire, à M. Armand Christe, licencié ès sciences de l'éducation, inspecteur d'écoles adjoint à la direction des Etudes pédagogiques.

### ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

*Inspectorat.* — MM. Jean-Louis Mathil et Roger Journet, instituteurs, ont été nommés inspecteurs d'écoles dès le 1.9.1963, en remplacement de MM. Marcel Kister et Paul Deshusses, qui ont fait valoir leur droit à la retraite.

*Personnel.* — Les chroniques de 1962 et 1963 font état des mesures prises pour élargir le recrutement du personnel enseignant et des premiers résultats favorables enregistrés. Ces résultats continuent à être réjouissants. Chaque année, en effet, plus de 100 candidats sont admis à entreprendre les